

28 avr 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28 avril 2006

Vente du bâtiment Cornet-Leman

Le bâtiment Cornet-Leman vendu à la Commission européenne

Le bâtiment Cornet-Leman vendu à la Commission européenne

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a décidé de vendre à la Commission européenne le bâtiment Cornet-Leman, situé au coin des rues du Cornet et Général Leman à Bruxelles. La Commission européenne a pour objectif de rénover entièrement le bâtiment et de le transformer en crèche. Elle souhaite l'acheter au prix estimé par le Comité d'acquisition des Immeubles. La vente se fera de gré à gré (*) à condition que la Commission reprenne le site tel quel. Le Conseil des Ministres du 31 mars 2006 a décidé que le produit de la vente de l'immeuble se fera au profit du trésor. En raison du montant de la transaction, la vente aura lieu sous réserve d'approbation par le pouvoir législatif.(*) sur la base de la loi-programme du 22 décembre 1989.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>